

JMB/PA

N°2025-55

OBJET

**BUDGET ANNEXE
REGIE DE TRANSPORT
PUBLIC DE VOYAGEURS
APPROBATION DU BUDGET
PRIMITIF 2025**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 8

Votes pour : 10
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la
Mairie : le 16 avril 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
N° 2025-0401001-1
Date de télétransmission : 24/04/2025
Date de réception préfecture : 24/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril 2025

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR

ABSENTS/EXCUSÉS : René DARAN (procuration à A. MIR), Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU (procuration à P. AIZIER), Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Nicolas HERQUE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Daniel GASPA** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André Mir, Maire

Je vous présente la proposition de budget primitif du budget annexe Régie de Transport public de voyageurs pour l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	198 500,00	Recettes réelles	244 354,00
Opérations d'ordre	45 854,00	Opérations d'ordre	0,00
Report résultat 2024	0,00	Report résultat 2024	0,00
Total	244 354,00	Total	244 354,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	119 176,75	Recettes réelles	103 907,89
Opérations d'ordre	0,00	Opérations d'ordre	45 854,00
Report résultat 2024	30 585,14	Report résultat 2024	0,00
Total	149 761,89	Total	149 761,89

Je précise que ce budget s'équilibre par une subvention versée par la Commune d'un montant prévisionnel de 167 000 €. En fin d'exercice, en fonction de la réalisation effective des dépenses / recettes, le montant de la subvention sera réajusté par délibération.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

.../...

Décide :

- D'approuver le Budget primitif du budget annexe Régie de Transport public de voyageurs pour l'exercice 2025, tel que présenté ci-dessous :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	198 500,00	Recettes réelles	244 354,00
Opérations d'ordre	45 854,00	Opérations d'ordre	0,00
Report résultat 2024	0,00	Report résultat 2024	0,00
Total	244 354,00	Total	244 354,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	119 176,75	Recettes réelles	103 907,89
Opérations d'ordre	0,00	Opérations d'ordre	45 854,00
Report résultat 2024	30 585,14	Report résultat 2024	0,00
Total	149 761,89	Total	149 761,89

- D'arrêter le montant maximal de la subvention communale au budget annexe régie de transport public de voyageur à hauteur de 167 000 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 14 avril 2025,



Le Maire,

André MIR